



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation : Le 03/04/2021

L'an deux mille vingt un, le vendredi 9 avril à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Monsieur Julien KULAS,

Étaient absentes excusées :

- Madame Marie-Paule LEROY donne pouvoir à Monsieur Alain CONTART

- Madame Apolline GUILLAUME donne pouvoir à Madame Audrey GUILLAUME

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

M. le Maire informe le conseil que le compte rendu du 2 avril 2021 sera transmis ultérieurement.

1. Taux des contributions directes

Monsieur le Maire informe le conseil que la proposition de taux pour la taxe foncière sur les propriétés intègre le taux du département. Ce transfert permet de compenser la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation.

Libellés	Taux 2020	Taux 2021 proposés	Taux 2021 votés
Taxe foncière Propriétés bâties	9,79%	32,05%	32,05
Taxe foncière Propriétés non bâties	38,79%	38,79%	38,79

L'ensemble du conseil vote pour les taux proposés.

1. Compte Administratif 2020 :

M. Gabriel BERTEIN, maire, ne prend pas part au vote.

Madame Brigitte Grenier, Présidente, présente le compte administratif de l'année 2020 :

Dépenses d'investissement : 148 763,19 €

Recettes d'investissement : 114 352,45€

Déficit de l'exercice : 34 410,74€

Dépenses de fonctionnement : 675 815,06€

Recettes de fonctionnement : 1 370 799,29€

Excédent de l'exercice : 694 984,18€

Excédent de clôture : 660 573,44€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. 15 pour.

2. Compte de Gestion :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du percepteur, les résultats sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres.

3. Affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 :

R 002 Excédent de fonctionnement : 694 984,18€

R 1068 Recette d'investissement : 34 410,74€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres

4. Budget primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 par chapitre et apporte des précisions sur les dépenses d'investissements :

- Détails des dépenses d'investissements :
 - o 540€ pour l'achat d'un taille haies
 - o 26 460€ pour le remplacement des fenêtres sur le bâtiment scolaire
 - o 3 960,72€ pour l'achat d'un Tableau Blanc Interactif pour l'école
 - o 6 229,20€ pour le remplacement du chauffage du cabinet médical
 - o 5 400€ pour l'achat d'un broyeur de végétaux
 - o 2 277,30€ pour l'achat d'un toilette sanibroyeur pour la salle du bas
 - o 4 708,80€ pour réparation de linteaux au presbytère
 - o 35 000€ pour la reprise des concessions
 - o 36 000€ pour la création d'une aire de jeux
 - o 19 224€ pour le raccordement fibre bâtiments scolaires
 - o 10 628,25€ pour l'achat de matériel informatique
 - o 1 800€ pour l'achat de logiciel de sécurité
- Dépenses de fonctionnement :
 - o Reconnues par rapport à 2021 avec une hausse du chapitre 012 suite au maintien du poste d'agent polyvalent.

Madame Debal interroge Monsieur le Maire concernant les possibles subventions pour la création de l'aire de jeux.

Monsieur Jérémy Faucon répond qu'il est possible de solliciter le FARDA, le conseil départemental ainsi que le fonds de concours de la CUA.

Monsieur le Maire ajoute que l'attribution des subventions conditionne la réalisation des travaux.

Dans le cas d'investissements avec subventions demandées, le lancement des travaux sera soumis au conseil municipal.

Monsieur Loïc Oger précise que les montants de recettes liées à la cantine et garderie sont estimatifs, les nouveaux tarifs seront étudiés pour la rentrée.

Monsieur Jean-Claude Desailly interroge Monsieur le Maire sur le montant dépensé en 2020 au compte 6232 « fêtes et cérémonies » d'un montant de 12 510,75€, ainsi que sur le prix du colis des aînés.

Monsieur le Maire lui répond que ces éléments seront transmis aux élus dès la semaine prochaine.

Les subventions aux associations sont présentées au conseil municipal.

Associations	Montant accordé 2020	Proposition 2021	Vote		
			Pour	Contre	Abstention

Rivière en chœur	200€	200€	13	1	1
Anciens Combattants	200€	200€	14	1	0
Société de chasse	200€	200€	12	1	1
AEP Jeanne d'Arc	200€	200€	13	1	1
Secours catholique	0€	200€	14	1	0
Abcd'Air	200€	200€	12	1	1
Les Randonneurs du Crinchon	200€	200€	13	1	1
Rivière Nature et Patrimoine	200€	200€	11	1	1
Budo	200€	200€	13	1	1
Du Rêve à la Réalité	200€	200€	12	2	1
US Rivière	1500€	1500€	13	1	0
Carré des Enfants	200€	200€	14	0	0
La Boule Rivéroise	200€	200€	13	1	1
Wa-Justu	200€	200€	13	1	1

TOTAL : 4100€

Monsieur Gabriel Bertein ne prend pas part au vote de la subvention allouée à la société de chasse.
Monsieur Gilles Secq ne prend pas part au vote de la subvention allouée à l'association Abcd'Air.
Monsieur Gabriel Bertein et Monsieur Olivier Andrieux ne prennent pas part au vote de la subvention allouée à l'association Rivière, Nature et Patrimoine.
Monsieur Loïc Oger ne prend pas part au vote de la subvention allouée à l'association des parents d'élèves « Carré des Enfants ».

Monsieur Jean-Claude Desailly demande si les comptes des associations ont été sollicités, il précise également que l'année 2020 fut une année « blanche » pour la plupart des associations et il s'interroge sur la pertinence d'allouer des subventions.

Monsieur Gilles Secq signale que ces subventions permettent aux associations de se maintenir.
M. le Maire répond que cette année, aucun compte n'a été demandé, et que les associations ont été sollicitées pour qu'elles formalisent leur demande de subvention. Il est important de maintenir le soutien à nos associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'attribution de 4100€ de subvention aux associations.

Monsieur le Maire insiste sur la mise en œuvre des investissements cette année, et qu'il est important de trouver des économies dans les dépenses de fonctionnement. Des choix de priorités devront être faits à l'avenir.

Monsieur Kulas demande les retours des habitants concernant le projet d'aire de jeux.
Monsieur le Maire lui répond que Monsieur Jérémy Faucon fera un rapport des retours, et qu'il y a eu une forte participation des habitants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget primitif 2021.

14 pour
1 contre

5. Questions diverses

- Protection au titre des monuments historiques concernant le Carré des Sources et le Château de Brétencourt

Monsieur le Maire lit le courrier de la direction régionale des affaires culturelles concernant la protection au titre des monuments historiques pour le Carré des Sources et le Château de Brétencourt. Monsieur le Maire est invité à formuler un avis sur ces dossiers. La commission se tiendra le 15 avril à partir de 9h. Il précise que cette réunion est le premier stade de présentation.

Monsieur le Maire déclare émettre un avis favorable sur le Carré des Sources du fait du caractère historique conception VAUBAN et de son caractère unique en son genre puits artésien. L'impact sur les contraintes d'urbanisme sera minimisé du fait du caractère peu visible du site.

Concernant le Château de Brétencourt, Monsieur le Maire ne souhaite pas se prononcer sur ce bâtiment privé. Il émet une réserve de nature historique sur ce lieu, en précisant que la décision finale ne lui incombe pas. Dans l'hypothèse où ce bâtiment serait classé, l'impact sur l'urbanisme serait plus conséquent du fait de sa visibilité.

Monsieur Gilles Secq veut rassurer : les réserves éventuelles du maire ont une portée de nature communale et non esthétique.

Il ajoute en outre que sans présumer de l'avis de l'ABF, le carré des Sources a toutes les caractéristiques d'un bien dont le périmètre de protection peut être adapté, ce qui minimiserait l'impact en termes d'urbanisme.

Enfin, il fait valoir l'intérêt d'évoquer ce sujet en conseil municipal afin de permettre aux habitants d'avoir connaissance de la démarche par le biais du compte-rendu.

Aucun élu n'émet d'avis contraire sur l'avis proposé par Monsieur le Maire.

Monsieur Gilles Secq soumet l'idée de créer une adresse mail à destination de tous les conseillers afin de différencier les demandes adressées au conseil dans son ensemble et celles qui sont adressées au maire.

Il mentionne comme exemple un mail adressé entre autres au conseil municipal par le collectif Arrageois Climat, et qui ne lui a pas été transmis.

Monsieur le Maire lui répond que ces demandes sont reçues sur l'adresse de la mairie.

Monsieur Jérémy Faucon signale qu'un choix pourrait être affiché clairement au niveau du formulaire sur le site de la mairie, sous la forme « je souhaite m'adresser au maire » ou « je souhaite m'adresser au conseil municipal »

Monsieur le Maire déclare que le sujet mérite réflexion.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est important de remonter en Mairie les sujets afin d'y apporter une réponse claire et rapide.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 21h18.